

A notre avis, monsieur le président, ce sont là des différences qui appellent force renseignements et explications supplémentaires et j'ai l'intention de les traiter davantage sous un autre aspect.

Ces chiffres ne sont pas encore complets ni ne désignent...

M. WARD: Cela est fort intéressant, monsieur le président, mais comme les membres de la Commission des grains sont ici ne serait-il pas bon d'étudier les divers parties du mémoire de M. Phelps à mesure qu'ils se présentent. Votre rapport est très long M. Phelps et il vous faudra tout l'après-midi pour en donner lecture. Ne serait-il pas bon d'examiner les questions que vous soulevez à mesure qu'elles se présentent. Vous venez de nous signaler une chose très intéressante et il me semble que si nous passons outre maintenant pour entendre le reste de votre mémoire nous ne pourrions pas y revenir pour obtenir les réponses, s'il y en a, aux chiffres très pertinents que vous nous avez donnés.

M. DECORE: Monsieur le président, je proposerais que nous continuions comme nous faisons. Nous ferions aussi bien d'en finir et on pourra ensuite poser des questions s'il y en a.

Le PRÉSIDENT: Les membres désirent-ils que le tableau soit versé au compte rendu.

M. DECORE: Je le propose.

Le PRÉSIDENT: Est-ce adopté.

Adopté.

Est-il adopté que M. Phelps achève de donner lecture de son mémoire.
Adopté.

Le TÉMOIN: Je vous en remercie, monsieur le président. Je suis à votre disposition et je suis prêt à procéder comme vous l'entendrez. Soit dit en passant, le mot "incluent" dans notre mémoire a été remplacé par le mot "désignent",—c'est-à-dire: ces chiffres désignent bien des moyennes de grains gourds et humides. Bien que la Commission du blé ait déclaré ses achats de chaque classe, la Commission des grains a jusqu'à ce jour toujours refusé de nous fournir des renseignements complets touchant les achats aux endroits primaires, par classe et condition, qui nous permettent d'établir une vérification complète depuis l'agriculteur jusqu'à l'exportation ou la meunerie.

La mesure dans laquelle, d'après ces chiffres, il est possible de mélanger des grains de différentes classes et de relever la classe de certains grains donne lieu à de très grosses moyennes de classes selon la définition de l'article 138 de la loi et ces moyennes, si la loi était rigidement appliquée, devraient être les mêmes que les moyennes de poids. A notre avis, la question des moyennes de grains, tant en ce qui concerne le poids que le relèvement des classes, ainsi que le mélange de grains gourds et humides avec des grains de classe régulière au moyen du séchage dit "naturel", devraient faire l'objet d'une étude spéciale de la Commission d'enquête parlementaire dont nous demandons l'établissement. La Commission des grains devait savoir l'existence de ces moyennes dans le relèvement des classes et nous ne pouvons nous expliquer pourquoi les mesures disciplinaires nécessaires n'ont pas été prises conformément aux dispositions de la loi des grains du Canada.

Cette situation explique clairement, en partie du moins, pourquoi il y a tant de mécontentement chez les agriculteurs, surtout depuis 2 ou 3 ans, au sujet du classement peu satisfaisant et illogique qui s'est pratiqué à plusieurs points de livraison primaire.

Au lieu d'excédents de grains, en particulier de blé, il devrait y avoir des déficits importants quant aux grains non visés par des certificats de producteur. D'après le rapport annuel de la campagne de 1951-1952 de la Commission du blé, quelque 3,975,096 boisseaux ou un poids équivalent de blé seulement